

Engagement #57 : Contribuer au développement d'une régulation par la donnée pour mieux appréhender les enjeux liés à l'empreinte environnementale du numérique et améliorer l'information à disposition des citoyens

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – décembre 2023

Autorité porteuse

Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (ARCEP)

Description de l'action

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La régulation par la donnée consiste à utiliser la puissance de l'information afin d'orienter le marché dans la bonne direction et d'éclairer les choix des consommateurs et utilisateurs. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle initiée depuis quelques années dans le champ de la régulation et de la fabrique de l'action publique, basée sur une logique collaborative et itérative. Les premières expériences en la matière ont montré les atouts de ce nouveau mode d'action pour renforcer la capacité d'analyse et d'action des autorités et associer un plus grand nombre de parties prenantes aux décisions, en complément des outils traditionnels du régulateur. L'ambition de la proposition portée par l'Arcep est à la fois d'adopter une démarche collaborative associant administrations, écosystème et société civile pour mieux concilier numérique et environnement et de mettre à disposition une information adaptée, compréhensible et dans un format réutilisable par l'ensemble des parties prenantes.

Quel est l'engagement ?

Les participants à l'atelier ont identifié plusieurs pistes d'actions pour développer une régulation par la donnée au service d'un numérique plus soutenable que l'Arcep propose de :

- Piloter la mise en place d'un baromètre pour mieux évaluer l'empreinte environnementale des réseaux, terminaux et services numériques.
- Favoriser les échanges, collaborations et partages d'expérience entre agents publics, experts et acteurs de l'écosystème concernant l'exploitation et la publication de données environnementales dans une perspective de transition écologique (dans la lignée de la plateforme « Pour un numérique soutenable »)
- Soutenir, lorsque possible, les initiatives de la société civile et de l'écosystème en fournissant les briques élémentaires nécessaires et en accompagnant la publication volontaire de données.

- Identifier les voies de coopération et promouvoir le partage de bonnes pratiques au niveau européen notamment en termes d'indicateurs et d'outils d'analyse ou d'aide à la décision.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'Arcep développe depuis plusieurs années de nouveaux outils pour accroître sa capacité d'analyse et compléter ses modes d'actions traditionnels tels que les plateformes « J'alerte l'Arcep », « Mon Réseau Mobile » ou encore « Ma Connexion Internet ». Cette approche repose sur la création d'incitations positives sur le marché et est également portée par d'autres régulateurs qui publiaient en 2019 une note commune. Par ailleurs, l'Arcep identifie la régulation par la donnée comme un atout stratégique pour atteindre les cibles de transition écologique nationales et européennes comme présenté dans les recommandations formulées dans son rapport « Pour un numérique soutenable » en 2020.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cette proposition d'engagement s'inscrit donc dans la droite ligne des travaux de l'Autorité et des objectifs poursuivis par le plan d'action national Gouvernement à savoir la transparence, la participation et la collaboration.

Informations supplémentaires

Dans le cadre des réflexions autour du partenariat Gouvernement ouvert, l'Arcep a organisé en collaboration avec la DITP un atelier de travail en juin 2021 sur la régulation par la donnée au service de l'environnement qui a réuni plusieurs autorités publiques, académiques, experts et représentants de la société civile. L'objectif de cet événement était de contribuer à la préparation du plan d'action national 2021-2023 et d'alimenter les travaux en cours autour de la plateforme « Pour un numérique soutenable » et quant à la mise en place d'un baromètre environnemental du numérique grâce aux retours d'expérience des participants. Plusieurs organismes ont ainsi pu partager leurs expériences et présenter certains de leurs projets d'exploitation des données environnementales pour des usages en faveur de la transition environnementale pouvant s'inscrire dans une démarche de régulation par la donnée, sous réserve de dispositions réglementaires adaptées.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Adrien Haidar

Pierre Dubreuil

Pierre.DUBREUIL@arcep.fr

Sandrine Elmi Hersi

Sandrine.ELMIHERSI@arcep.fr